

demanda que leurs deux cercueils soient attachés par des crampons de fer, et lors de son décès il dessina des larmes sur le manuscrit de ses Mémoires. Ses enfants étaient de médiocre santé : une fille contrefaite et deux fils qui moururent avant lui.

Il avait de fortes haines et particulièrement envers Madame de Maintenon, mais ses amis lui furent très attachés, que ce soit Colbert de Torcy, ministre de Louis XIV, ou le duc d'Orléans, devenu Régent pendant la minorité de Louis XV. Le Régent lui proposa plusieurs postes importants, notamment la garde des Sceaux, le gouvernement de l'enfant roi... il les rejeta car il ne voulait plus se consacrer qu'à l'écriture.

On peut comparer son style à la peinture de Watteau, la même poésie idéalisée, la même émotion et le même goût de la mise en scène. Ses *Mémoires* reprennent le *Journal* de Dangeau, chronologie précise mais très superficielle et fade. Il écrit au fil de la plume, sans rature, d'une écriture régulière et fort lisible.

Ami de Montesquieu, il en partage les vues politiques, et assiste au convoi lors des funérailles du philosophe à Saint-Sulpice en 1751. Il avait proposé la réunion des Etats généraux au Régent. Il souscrit à l'Encyclopédie et prévoit la Révolution. On l'a comparé à Jean-Jacques Rousseau, à Marcel Proust. Chateaubriand l'a bien compris et dit de lui : "il écrit à la diable pour l'éternité".

Cette conférence suscita diverses questions qui permirent à l'orateur de rappeler que Saint-Simon composa ses *Mémoires* très longtemps après les faits relatés : ainsi la fameuse scène du camp de Compiègne qui se passe en 1698, au-dessus de la Porte Chapelle et met en scène le roi et Madame de Maintenon dans sa chaise à porteurs, fut écrite quarante ans après, mais elle avait fortement marqué l'écrivain.

16 novembre

Jean-Paul MEURET

*Les "pays", trois exemples en Picardie :
Marquenterre, Thiérache, Compiègnais*

Notre région Picardie conduit depuis 1986 une politique originale d'aménagement et de développement du territoire devant aboutir, par ailleurs, à la création d'une quinzaine de "pays", fédérant les quarante et uns territoires actuels créés par les structures intercommunales. Jean-Paul Meuret fut Délégué général du Syndicat mixte pour le développement de la Thiérache et Directeur de l'Association nationale pour la fondation des Pays en 2000 et 2001.

Le mot de pays compte parmi les plus anciens de la langue française : le conférencier retient la définition générale simplifiée suivante : *un pays désigne à la fois un territoire géographique et ses habitants formant une communauté organisée*. L'idée et l'objet sont légalisés par les lois Pasqua (1995) et Voynet (1999). Ce mot a 2000 ans d'âge. Ce serait un beau chantier historique de revisiter notre histoire régionale à l'aune du concept moderne de pays, c'est à dire de l'aménagement du territoire et du développement local : les grandes étapes en seraient : la naissance des terroirs historiques des Gaulois à l'an mil ; Féodalité et Etat royal : la centralisation monarchique ; la République jacobine et déconcentrée : la Révolution et l'Empire ; la République décentralisatrice : aménagement du territoire et régionalisation (1965-1983), intercommunalité et développement local, enfin reconnaissance légale des pays par les lois Pasqua et Voynet.

A titre d'exemple, le conférencier prend le *Pays du Compiégnois* :

- Les bassins de vie de Picardie en 1999 : les trois pays apparaissent avec leurs polarisations urbaines : la Thiérache avec Vervins, Guise, Le Nouvion, La Capelle et Hirson ; La Picardie maritime polarisée autour d'Abbeville avec un système annexe autour de Rue, Saint-Valéry et Gamaches ; enfin l'Oise moyenne baptisée depuis peu Compiégnois, bassin polarisé par Compiègne et Noyon, deux villes au centre des "étoiles routières" du réseau interurbain départemental.

La coopération interterritoriale (2001) regroupe les territoires intercommunaux dans de nouveaux périmètres : le bassin Compiégnois est associé à Oise Halatte et à la vallée Brétoise.

Si l'on remonte l'histoire : à l'époque gallo-romaine, l'Oise sert de limite aux quatre cités des Sylvanectes, Bellovaques, Viromands et Suessions. Cette situation de carrefour se retrouve dans la carte des "régions naturelles agricoles" de l'INSEE de 1946 : Compiègne est au contact de cinq terroirs : le Valois, le Clermontois, le Plateau picard, le Noyonnais et le Soissonnais.

Ces pays géologiques et agricoles ne recouvrent qu'imparfaitement les "pays d'Île de France picarde" de 1789 : Valois, Beauvaisis, Noyonnais et Soissonnais. Compiègne est le point de contact de ces territoires provinciaux. L'attachement continu des rois de France à la forêt devait donner à ce raccourci routier *Compendium* un rôle administratif dont témoignent les créations du bailliage puis de l'élection. C'est finalement la Révolution et l'Empire qui consacreront le statut territorial de Compiègne, devenant chef-lieu d'arrondissement.

Le véritable élan du Compiégnois à l'époque contemporaine sera l'œuvre de Jean Legendre, créant le SIVOM de Compiègne en 1970, devenu en 2000, la Communauté de communes de la région de Compiègne. La coopération intercommunale se renforce avec la création de l'ARC

(Association du Bassin de Compiègne) porteuse du projet de “*Pays du Compiégnois*”, reconnu par l’arrêté préfectoral du 5 juillet 1996.

Le développement de la ville et de sa région passe désormais par la coopération communautaire, encouragée et financée par la Région Picardie. Le “*pays*” n’a pas vocation administrative, mais doit promouvoir la mise en cohérence des bassins de vie, au moyen de projets visant le développement économique, l’amélioration des transports et les actions dans le domaine culturel.

La conférence s’achève par un débat qui révèle la complexité extrême de l’actuelle architecture politique et administrative qui appelle une nécessaire simplification.

Le député et Maire Adjoint de Compiègne François-Michel Gonnot et le conseiller municipal Olivier Koval assistaient à la séance, et Michel Woimant, Président de la Communauté de communes, avait tenu à s’excuser.

7 décembre

Abbé Bernard MERLETTE

De Ganelon à Guynemer, Judith, fille de Charles le Chauve, deux fois reine

Judith est du nombre de ces reines veuves au destin mouvementé, telle Anne de Russie, la troisième épouse d’Henri 1er, remariée avec Raoul de Crépy, ou encore la malheureuse Marie Stuart. Fille aînée de Charles le Chauve, elle doit son nom à sa grand-mère, la seconde épouse de Louis le Pieux, dernier fils et successeur de Charlemagne. Le fils de ce remariage, Charles, vient alors s’ajouter aux trois fils du premier lit, Lothaire, Pépin et Louis, ce qui remet en cause les partages successoraux déjà définis. A la mort de l’empereur, en 840, une guerre assez confuse oppose les trois frères survivants, Lothaire, Louis et Charles, ainsi que le fils de Pépin. Après quoi, en 843, le traité de Verdun partage l’empire en royaumes, dont les frontières, pour la France occidentale, ne changeront guère jusqu’à la Renaissance.

Charles s’est marié à Quierzy, en décembre 842. Sa fille Judith va naître un an plus tard environ, peut-être à Tours où ses parents fêtent Noël et font un séjour prolongé. Suivront quatre fils et quatre autres filles. La première mention de Judith se trouve dans les *Annales Royales*, dites de Saint Bertin : le 1er octobre 856, au palais de Verberie (Compiègne est alors en chantier) elle épouse le roi d’Angleterre, Ethelvulf, qui a déjà quatre fils. L’archevêque de Reims, Hincmar, bénit le mariage, dont on a conservé l’intéressant rituel, adaptant à la jeune reine les formules de bénédiction d’un roi. Mal accueillie par la noblesse anglaise comme par ses beaux-fils, quinze mois plus tard, elle est veuve sans enfant. Son remariage avec le fils aîné du disparu suscite un renouveau d’opposition, voire du scandale. Bientôt veuve pour la deuxième fois toujours sans enfant, elle vend son douaire anglais et revient en France.